

SECTEUR FORÊT 40H



FORMULE

En présentiel, au campus de votre choix ou en entreprise

DATES

- 25 au 29 avril, Ville-Marie
- 2 au 6 mai, Amos
- 9 au 13 mai, Val-d'Or

DURÉE

40 heures

COÛT

Veuillez communiquer avec nous

DÉTAILS

La formation de Secourisme en milieu de travail – secteur forêt est d'une durée de 40 heures, offerte sur cinq (5) jours. Habituellement, de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Afin d'être éligible à la formation de Secourisme en milieu de travail – secteur forêt (40 heures), un candidat doit minimalement être certifié comme Secouriste en milieu de travail (16 heures). Cela implique donc que ce dernier doit avoir une certification de Secourisme en milieu de travail valide avant le début de la formation (préférentiellement dans la dernière année).

De plus, le secouriste forestier doit renouveler sa certification de base (16 heures) aux 3 ans (si son employeur désire toujours le considérer dans le ratio de 1 secouriste sur 5 travailleurs) et également suivre le Programme de maintien des compétences – secteur forêt annuellement (8 heures) lorsque sa certification de base (40 heures) est complétée. Toutefois, si le secouriste forestier (40 heures) a uniquement besoin de cette certification auprès de l'employeur, ce dernier ne doit que suivre les 8 heures de recyclage annuel.

Pour plus d'information concernant la formation Programme de maintien des compétences, cliquer [ici](#).

CONDITION D'ADMISSION

- Détenir un certificat de Secouriste en milieu de travail de 16h valide (préférentiellement dans la dernière année).

Pour plus d'information concernant la formation de Secourisme en milieu de travail de 16h, cliquer [ici](#).

LA FORMATION

Cette formation permet de répondre aux besoins du secteur forêt en matière de santé et sécurité au travail. C'est donc une formation complémentaire spécifique de 40 heures.

COMPÉTENCES

- Agir à titre de secouriste en milieu de travail selon les règles de la CNESST
- Appliquer la séquence d'intervention de premiers secours chez une personne victime d'un malaise ou d'un accident de travail
- Porter secours à une personne présentant un problème médical
- Porter secours à une personne présentant un problème traumatique
- Déplacer une personne

QUESTIONS ?

Veuillez communiquer avec nous par téléphone au 819-762-0931, poste 1662 ou par courriel fcsi@cegepat.qc.ca